



financé par
l'Union européenne



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Convention sur la protection et
la promotion de la diversité
des expressions culturelles

ASSISTANCE TECHNIQUE POUR RENFORCER LA GOUVERNANCE DE LA CULTURE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Bulletin d'information n°1 - juin 2012

13 pays en développement œuvrent au renforcement de leurs politiques et industries culturelles

Des missions d'assistance technique UNESCO financées par l'Union européenne ont eu lieu en Argentine, en République démocratique du Congo et aux Seychelles ; sont en cours à la Barbade, au Burkina Faso, au Honduras, à Maurice et au Viet Nam ; et seront entreprises prochainement au Cambodge, à Haïti, au Kenya, au Malawi et au Niger.

Des missions d'assistance technique dans le domaine des politiques culturelles et des industries culturelles sont réalisées par des experts reconnus qui ont été sélectionnés dans le cadre de ce programme lors de la constitution d'une Banque d'expertise. Ces missions fournissent aux pays bénéficiaires une expertise de haut niveau qui les accompagne dans leurs efforts actuels de renforcement des capacités humaines et institutionnelles ayant pour but de développer des politiques qui soutiennent l'émergence d'industries culturelles et créatives dynamiques. Ces activités sont conçues à travers une série de consultations et de validations nationales et/ou locales afin d'assurer que chaque mission corresponde aux besoins et aux priorités des pays bénéficiaires.

L'assistance porte sur de nombreux domaines :

- ❖ **développement et mise en œuvre de politiques** : R.D. Congo, Haïti, Malawi et les Seychelles
- ❖ **développement des industries culturelles** : Cambodge, Maurice et Viet Nam
- ❖ **renforcement de l'entrepreneuriat culturel** : la Barbade, Honduras, Kenya et Niger
- ❖ **recommandations stratégiques et sectorielles** : Buenos Aires et Burkina Faso

L'UNESCO a, pour la première fois, établi un partenariat avec l'Union européenne visant à renforcer la gouvernance de la culture dans les pays en développement. Ce programme met en œuvre la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles aux niveaux national et local, dans des pays en développement ayant ratifié cette Convention UNESCO et qui sont des pays bénéficiaires éligibles au programme thématique de l'Union européenne « Investing in People ». Ce programme démontre l'importance portée par l'UNESCO et l'Union européenne à la mise en œuvre d'activités concrètes ayant pour objectif la promotion de la culture comme un facteur clé de développement durable.



Pour plus d'informations concernant les missions d'assistance technique, veuillez consulter le site Internet du programme : www.unesco.org/culture/fr/culturegov